



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-DIDACE

## Assemblée publique de consultation

### PROJET DE RÈGLEMENT # 405-2024

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2024, le conseil a adopté par résolution le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 405-2024 modifiant le règlement de zonage 60-1989-02, dont l'effet est d'ajouter des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et de mettre à jour le cadre normatif en fonction des orientations gouvernementales relatives aux zones potentiellement exposées aux mouvements de terrain.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **10 juin 2024 à 19 h 00** heures en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé, située au 531, rue Principale à Saint-Didace.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures, au bureau de la municipalité, situé au 380, rue Principale à Saint-Didace.

Fait et donné à Saint-Didace  
Ce 15<sup>ième</sup> jour de mai 2024

  
Chantal Dufort  
Directrice générale